

Pierre MAIRAT
Laurence CIER
Brigitte LAIK
Myriam FALCO-MAIRAT

Avocats à la Cour

Monsieur Jean-Luc EINAUDI

6, rue du Louvre
95140 GARGES LES GONNESSES

Paris, le 12 décembre 2000

AFFAIRE : EINAUDI / PREFET DE POLICE
NOS REF. : 20001015 - PM/PM/IP
VOS REF. :

Mon Cher Jean-Luc,

Je te prie de trouver sous ce pli copie de toute une série de soutiens que j'ai recueillis pour alimenter le recours déposé près du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi que tu pourras le constater, il y a une question orale posée par les Conseillers de Paris et un projet de réponse du Préfet, qui précise à la fin de cette réponse :

« Il va de soi qu'une nouvelle demande de dérogation présentée par Monsieur Jean-Luc EINAUDI serait accordée, dès lors que toutes les conditions habituelles seraient remplies, à savoir les garanties apportées sur le respect absolu des dispositions de la Loi de 1979 sur les archives relatives à la vie privée ».

Je te propose que l'on puisse prochainement se rencontrer afin que nous discussions de la stratégie à mener dans ce dossier.

Bien amicalement.

PJ

Grosses his

Pierre MAIRAT

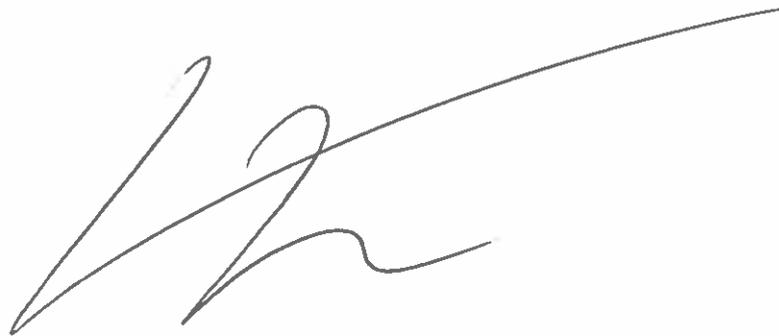


De la part d'O. Le Cour

Cher ami,

Pour informations, ces quelques
lettres et documents

Bien à toi

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

Pierre MAIRAT

De : olivier.lecour <olivier.lecour@wanadoo.fr>
À : Le Cour <olivier.lecour@wanadoo.fr>
Envoyé : mercredi 6 décembre 2000 09:02
Objet : question écrite.archives

De la part d'O. Le Cour Grandmaison, président de l'association 17 octobre 61 contre l'oubli

Chère Madame, Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le texte de la question écrite posée par la sénatrice Nicole Borvo au sujet de l'accès aux archives suite au refus du préfet de Police de Paris d'autoriser J-L. Einaudi à travailler sur les archives de la préfecture.

Question écrite

Madame Nicole Borvo attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les événements du 17 octobre 1961.

Le 17 octobre 1961, plusieurs milliers d'algériens, de nationalité française à l'époque, manifestent pacifiquement dans les rues de Paris pour demander la levée des mesures les visant (couvre-feu, etc). Cette manifestation est sauvagement réprimée par la police placée alors sous les ordres de Maurice Papon, Préfet de Police.

Les archives concernant ce jour-là- ainsi que les jours qui suivent – ne sont, depuis lors, consultables que par dérogation accordée très parcimonieusement par le Préfet de Police, alors que par un décret du 5 mai 1999, le Premier Ministre stipulait que – concernant les archives relatives à cette manifestation et plus généralement aux faits commis à l'encontre des français musulmans d'Algérie – " rien ne doit faire obstacle à ce que les chercheurs aient accès à cette période de notre histoire contemporaine. "

Ne serait-il pas nécessaire qu'il mette tout en œuvre afin de permettre l'accès, sans exclusive aucune, de l'ensemble des archives concernant ces heures noires de notre histoire à l'ensemble des chercheurs, historiens, écrivains pour que la vérité soit enfin dite sur le 17 octobre 1961 ?

Pierre MAIRAT

De : olivier.lecour <olivier.lecour@wanadoo.fr>
À : Le Cour <olivier.lecour@wanadoo.fr>
Envoyé : samedi 2 décembre 2000 14:28
Joindre : Lettre Ministre de l'Intérieur.doc
Objet : Accès archives.Lettre au ministre de l'intérieur

De la part d'O. Le Cour Grandmaison, président de l'association 17 octobre 1961 contre l'oubli

Chère Madame,

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, pour information, copie de la lettre que nous allons adresser lundi 4 décembre 2000 au ministre de l'intérieur Monsieur Daniel Vaillant au sujet du refus du préfet de police de Paris d'autoriser l'historien J-L. Einaudi à consulter les archives de la préfecture. Cette lettre est signée par le président de l'association Au nom de la mémoire, le Mrap et Mireille Mendés France pour l'association Mémoire-Vérité-Justice. Nous vous tiendrons au courant de suites de cette affaire. Veuillez recevoir, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. O. Le Cour Grandmaison.

Association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

159 Bd du Montparnasse 75006 Paris

Le 4 décembre 2000

A Monsieur Daniel Vaillant

Ministre de l'intérieur

Place Beauveau

75008 Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur Jean-Luc Einaudi, historien, spécialiste de la guerre d'Algérie et auteur d'un livre remarqué consacré aux massacres d'octobre 1961 – *La bataille de Paris*, Paris, Seuil, 1991- s'est vu refuser la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. Ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès des services de la Préfecture par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans.

Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de « faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. » Alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, il nous semble que cette décision du Préfet de Police de Paris doit être reconsidérée pour faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

C'est pourquoi, au regard de ce passé et de cette actualité, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience afin, qu'ensemble et conformément à l'esprit et à la lettre des

déclarations du Premier Ministre, nous puissions envisager des solutions favorables au libre travail des historiens. Travail indispensable à la manifestation de la vérité alors que quelques mois seulement nous séparent du quarantième anniversaire de ces événements dramatiques.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. .

Mehdi Lallaoui, président de l'association « Au nom de la mémoire »

Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

Renée Le Mignot, MRAP

Mireille Mendès France, secrétaire générale de l'association « Mémoire-Vérité-Justice »

P. S 1. Vous trouverez ci-joint plusieurs lettres de députés et de parlementaires européens adressées au préfet de police de Paris.

P. S 2. Vous trouverez ci-joint une liste significative de signataires de l'appel relatif aux massacres d'octobre 1961

Association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

159 Bd du Montparnasse 75006 Paris

Le 4 décembre 2000

A Monsieur Daniel Vaillant

Ministre de l'intérieur

Place Beauveau

75008 Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur Jean-Luc Einaudi, historien, spécialiste de la guerre d'Algérie et auteur d'un livre remarqué consacré aux massacres d'octobre 1961 – *La bataille de Paris*, Paris, Seuil, 1991- s'est vu refuser la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. Ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès des services de la Préfecture par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans.

Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de « faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. » Alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, il nous semble que cette décision du Préfet de Police de Paris doit être reconsidérée pour faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

C'est pourquoi, au regard de ce passé et de cette actualité, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience afin, qu'ensemble et conformément à l'esprit et à la lettre des déclarations du Premier Ministre, nous puissions envisager des solutions favorables au libre travail des historiens. Travail indispensable à la manifestation de la vérité alors que quelques mois seulement nous séparent du quarantième anniversaire de ces événements dramatiques.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. .

Mehdi Lallaoui, président de l'association « Au nom de la mémoire »

Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

Renée Le Mignot, MRAP

Mireille Mendès France, secrétaire générale de l'association « Mémoire-Vérité-Justice »

P. S 1. Vous trouverez ci-joint plusieurs lettres de députés et de parlementaires européens adressées au préfet de police de Paris.

P. S 2. Vous trouverez ci-joint une liste significative de signataires de l'appel relatif aux massacres d'octobre 1961

Paris, lundi 27 novembre 2000

Monsieur MASSONI
Préfet de Police de Paris
9, boulevard du Palais
75 195 PARIS RP

Monsieur le Préfet de Police,

Surprise d'apprendre que vous avez refusé à Monsieur Jean-Luc Einaudi la possibilité d'accéder aux archives publiques de la Préfecture de Police, je me permets de vous écrire.

Alors que Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre, affirme la volonté du gouvernement de faciliter les recherches historiques à propos des événements du 17 octobre 1961, quelle peut être la raison de ce refus ?

J'ajouterais que des développements récents devraient inciter à favoriser toutes les recherches sur cette période de l'histoire de France. Je pense notamment à l'appel lancé par douze personnalités françaises afin que la lumière soit faite sur les actes de torture perpétrés en Algérie au nom de l'Etat, et pour que les responsabilités soient établies dans cette guerre qui peine à dire son nom. La multiplication des témoignages et des prises de positions montrent – si besoin en était – que le travail de mémoire demande de la persévérance.

Les témoignages de ces tortures, de plus en plus audibles – et c'est tant mieux – de plus en plus visibles, sont accablants. L'heure n'est pas à l'action revancharde ; les souffrances des victimes de cette guerre sont bien au-dessus de cela. L'heure n'est pas non plus aux comparaisons inadéquates : il n'est pas dans mon intention d'assimiler les services de Police de l'époque aux tortionnaires directement impliqués dans les crimes. Mais l'heure n'est pas non plus à l'oubli. Il est désormais grand temps de répondre aux urgentes nécessités de vérité et de justice.

Sachant que cet indispensable travail de mémoire a besoin de toutes les volontés pour aboutir, confiante sur l'honnêteté des services de police et de justice, je suis persuadée que vous voudrez bien reconsidérer votre décision. L'histoire de notre pays mérite l'accès à ces archives de Police ; les travaux de Monsieur Einaudi aussi.

Disposée à entendre vos arguments, je reste bien entendu à votre disposition.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Police, l'expression de mes sentiments distingués.

Yasmine BOUDJENAH
Députée européenne

Mr or Mrs
Member of the European Parliament
European Parliament – Rue Wiertz – 1047 Bruxelles

Bruxelles, le

Paris Police headquarters,
9 bd du Palais 75195 PARIS RP

Mr. Chief of Police,

I am writing as a...

Indeed, I have learned that you have just refused to provide the historian Mr. Jean-Luc Einaudi an opportunity to consult National Archives at Paris police headquarters.

I bring to your attention that such a refusal does not comply with a circular issued by the Prime Minister's Office directing prefects and authorities in charge to grant individual applications to consult archives within a three month period. As it stands, Mr. Jean-Luc Einaudi submitted his application to your services by a letter dated 17 November 1998, almost two years ago.

Basically, both the Prime Minister and Minister for Culture Catherine Trautmann have made it clear that they wished "to facilitate historical research concerning the protest organized by the FLN on October 17, 1961 and, more generally, the acts committed against the French Muslims from Algeria during the year 1961."

In the light of the foregoing, while more and more people are making themselves heard so that those dramatic events might come to light, your decision appears to require reviewing. I urge you to be so kind as to grant the application filed by Mr. Jean-Luc Einaudi.

Yours faithfully,

Mr or Mrs
Member of the European Parliament

**M. ou Mme,
Député au Parlement européen,
Parlement Européen – Rue Wiertz B – 1047 Bruxelles**

Bruxelles, le

**Préfecture de Police de Paris,
9 Bd du Palais. 75195 Paris RP**

Monsieur Le Préfet,

Je vous écris en tant que

En effet, j'ai appris que vous veniez de refuser à l'historien, Monsieur Jean-Luc Einaudi, la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. J'attire votre attention sur le fait que ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès de vos services par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans. Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de " faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. " Dans ces conditions, alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, votre décision me semble devoir être reconsidérée et je vous demande instamment de bien vouloir faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Député européen

Association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

159 Bd du Montparnasse 75006 Paris

Le 29 novembre 2000

A Monsieur Daniel Vaillant

Ministre de l'intérieur

Place Beauveau

75008 Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur Jean-Luc Einaudi, historien, spécialiste de la guerre d'Algérie et auteur d'un livre remarqué consacré aux massacres d'octobre 1961 – *La bataille de Paris*, Paris, Seuil, 1991- s'est vu refuser la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. Ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès des services de la Préfecture par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans.

Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de « faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. » Alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, il nous semble que cette décision du Préfet de Police de Paris doit être reconsidérée pour faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

C'est pourquoi, au regard de ce passé et de cette actualité, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience afin, qu'ensemble et conformément à l'esprit et à la lettre des déclarations du Premier Ministre, nous puissions envisager des solutions favorables au libre travail des historiens. Travail indispensable à la manifestation de la vérité alors que quelques mois seulement nous séparent du quarantième anniversaire de ces événements dramatiques.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. .

Mehdi Lallaoui, président de l'association « Au nom de la mémoire »

Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association « 17 octobre 1961 contre l'oubli »

Renée Le Mignot, MRAP

Mireille Mendès France, secrétaire générale de l'association « Mémoire-Vérité-Justice »

P. S. Vous trouverez ci-joint une liste significative de signataires de l'appel relatif aux massacres d'octobre 1961

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2000

Roseline Vachetta
Députée européenne,
Parlement européen, rue Wiertz – B – 1047 Bruxelles

Préfecture de police
9, Boulevard du Palais,
75195 Paris RP

Monsieur Le Préfet,

Je vous écris en tant que députée européenne. En effet, j'ai appris que vous veniez de refuser à l'historien, Monsieur Jean-Luc Einaudi, la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. J'attire votre attention sur le fait que ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès de vos services par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans.

Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de « faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. »

Dans ces conditions, alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, votre décision me semble devoir être reconsidérée et je vous demande instamment de bien vouloir faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Roseline Vachetta
Députée européenne

Reponse du Prefet

PROJET DE RÉPONSE AUX QUESTIONS ORALES N° 00-521 POSÉE PAR MIMES MARTINE BILLARD, SYLVIE SCHERER ET CÉCILE SILHOUETTE, CONSEILLERS DE PARIS ET N° 00-671 POSÉE PAR M. HENRI MALBERG ET MME MARTINE DURLACH, CONSEILLERS DE PARIS ET LES ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE, RELATIVES À L'ACCÈS AUX ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DU 17 OCTOBRE 1961.

LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ, DES 1997, FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 17 OCTOBRE 1961 LIÉS À LA MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LE FLN. LA PRÉFECTURE DE POLICE, AU TRAVERS DE SES ARCHIVES, S'EST TOTALEMENT ENGAGÉE DANS CE TRAVAIL DE TRANSPARENCE ET DE VÉRITÉ.

C'EST AINSI QUE LE PRÉSIDENT DE SECTION HONORAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT DIEUDONNÉ MANDELKERN A CONSULTÉ DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE POUR RÉDIGER SON RAPPORT, RENDU AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EN JANVIER 1998. DE MÊME, JEAN GERONIMI, AVOCAT GÉNÉRAL À LA COUR DE CASSATION, A EU LA POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À TOUS LES DOCUMENTS DISPONIBLES POUR RENDRE SON RAPPORT SUR LE MÊME SUJET À MME LA GARDE DES SCEAUX, EN AOÛT 1999. SES CONCLUSIONS REJOIGNENT D'AILLEURS CELLES DE M. MANDELKERN.

PLUS RÉCEMMENT, LE PREMIER MINISTRE, APRÈS AVOIR CONSTATÉ QUE S'EXPRIMAIENT DES DEMANDES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES ÉMANANT DE CHERCHEURS, DE JOURNALISTES, DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME, POUR ACCÉDER AUX ARCHIVES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS DU 17 OCTOBRE 1961, A PRESCRIT QUE RIEN NE DEVAIT FAIRE OBSTACLE À CE QUE LES CHERCHEURS AIENT ACCÈS À CETTE PÉRIODE, SI CE N'EST LE RISQUE DE DIVULGATION D'INFORMATIONS SUR LA VIE PRIVÉE ET L'ÉTAT DE SANTÉ DES VICTIMES. DES INSTRUCTIONS EN CE SENS ONT ÉTÉ DONNÉES AUX MINISTRES CONCERNÉS EN MAI 1999.

.../...



Conseil de Paris du 27 novembre 2000

Question orale posée par **Sylvie Scherer et Cécile Silhouette**
Ensemble pour une Gauche Alternative et Écologiste (EGALE)
et
Martine Billard
Les Verts

à Monsieur le Préfet de Police

concernant l'accès aux archives relatives aux événements du 17 octobre 1961

Voilà 39 ans, presque jour pour jour, dans la nuit du 17 octobre 1961, plus de deux cents Algériens venant pacifiquement manifester à Paris ont été assassinés. La responsabilité du Préfet de police d'alors, Maurice Papon, est engagée dans ces événements.

A la suite du rapport Mandelkern, l'enquête réalisée l'an dernier par l'avocat général Jean Geronimi dans les archives judiciaires, a confirmé non seulement la réalité de ce massacre mais aussi la volonté des pouvoirs publics de dissimuler les faits.

Si ce mensonge officiel a pu durer pendant plus de trente cinq ans, c'est notamment grâce à un accès limité aux archives publiques. Accès limité et sélectif puisque l'historien Jean-Luc Einaudi, à la différence de trois autres de ses collègues, n'a jamais pu avoir accès aux archives de la Préfecture de police de Paris malgré des demandes répétées dont la première remonte à 1997.

Une nouvelle demande de l'historien datant du 17 novembre 1998 vient de lui être refusée par un courrier daté du 29 septembre 2000 au motif que les documents demandés mettent en cause "la vie privée".

Le Premier Ministre s'est prononcé récemment pour que toute lumière soit faite sur cette période de notre histoire. Pour cela, l'accès aux archives est indispensable, et ce, de façon transparente et sans discrimination entre historiens.

Mesdames Martine Billard, Sylvie Scherer et Cécile Silhouette demandent à Monsieur le Préfet de Police :

- ce qui motive une différence de traitement entre historiens : l'autorisation aux uns et pas aux autres.
- ce que signifie le motif dernièrement invoqué : de quelle "vie privée" s'agit-il ?
- pourquoi les services de la Préfecture de police de Paris ne se conforment pas à la circulaire du Premier Ministre demandant aux services préfectoraux de répondre aux demandes individuelles de consultation des archives dans un délai de trois mois. (M. Einaudi aura attendu plus de 23 mois sa réponse).



Paris, le 21 novembre 2000

*Vœu rejeté
par une majorité*

Conseil de Paris.

Séance du 27 novembre 2000

**Vœu présenté par Henri MALBERG, Martine DURLACH
et les élus du groupe communiste, Cécile SILHOUETTE,
Sylvie SCHERER (Ensemble pour une Gauche alternative et Ecologiste)
et Martine BILLARD (les Verts).**

Exposé des motifs :

Octobre 1961. Depuis sept ans la France est en guerre en Algérie. Paris est secoué par les attentats de l'OAS (organisation armée secrète) et des négociations sont engagées à Evian entre le gouvernement français et le FNL (Front de libération nationale algérien). Le 6 octobre 1961, le Préfet de Police, Maurice Papon, prend un arrêté instaurant le couvre-feu pour les Français musulmans d'Algérie de la Capitale et de la Banlieue.

Le 17 octobre 1961, alors que des milliers d'Algériens défilent pacifiquement - à l'appel de la fédération de France du FNL - afin d'exprimer leur refus des mesures prises à leur encontre, 7000 policiers, deux compagnies de CRS, trois escadrons de gardes mobiles répriment durement cette manifestation. Des milliers de manifestants sont interpellés, passés à tabac, chargés dans les cars de police et dirigés vers des centres de triage à Vincennes ou au Palais des Sports. Dans la cour de la Préfecture de la Cité, les personnes interpellées sont rouées de coup durant des heures. Dans le même temps, des rafles sont organisées à travers toute l'agglomération parisienne. Dans les jours qui suivent, des dizaines de cadavres sont repêchés dans la Seine.

Trente neuf ans après ces terribles journées, l'exigence de justice, de mémoire et de transparence sont nécessaires. Ce devoir de mémoire, qu'il faut comprendre comme une nécessité d'agir pour faire la lumière sur cette période, pour bannir et condamner les pratiques dégradantes portant atteinte à la dignité humaine s'impose. Il est également nécessaire vis à vis de tous ces enfants issus de l'émigration algérienne, qui sont français et dont les familles ont très souvent été meurtries par ces heures sombres de notre histoire commune.

Comme vient de le déclarer Lionel JOSPIN, Premier ministre, à l'occasion du dîner annuel du CRIF : « Aussi nous appartiendra-t-il sans doute demain de veiller à ce que d'autres moments sombres de notre histoire nationale fassent l'objet d'un travail de mémoire. Le gouvernement l'a entrepris en ce qui concerne les événements tragiques du 17 octobre 1961, qui ont provoqué la mort à Paris de dizaines d'Algériens. La France devra continuer à le faire [...] Je suis convaincu que ce travail de vérité n'affaiblit pas la communauté nationale.

André GERIN

Maire de Vénissieux

Député du Rhône

V/Réf. : Votre courrier
du 10.11.00

N/Réf. : BA/SB
D1

M. Olivier LE COUR GRANDMAISON
Président

Association 17 octobre 1961 contre l'oubli
159, boulevard du Montparnasse
75006 PARIS

Le 23 novembre 2000

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur votre action visant à faire intervenir le plus de personnes possible afin de faire ouvrir effectivement les archives sur les événements du 17 octobre 1961.

J'ai décidé de la soutenir. Pour ma part, j'écris au ministre de l'intérieur sur la nécessité de la recherche historique. Je vous adresse copie de mon courrier et ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui y sera apportée.

Recevez, monsieur le président, l'expression de mes salutations les meilleures.


André GERIN

André GERIN

Le 23 novembre 2000

Maire de Vénissieux

Député du Rhône

N/Réf. : BA/SB
DI

Monsieur le Ministre,

Monsieur Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association "17 octobre 1961 contre l'oubli", m'a fait part des difficultés pour un historien, d'avoir accès aux archives de police de Paris, au sujet de cet événement alors qu'il avait respecté les procédures de demande.

Aujourd'hui, une prise de conscience générale du gouvernement, mais aussi de notre société, permet de regarder en face la réalité de ce qui s'est passé ici en France, et en Algérie, lors de la guerre d'Algérie, récemment reconnue en tant que telle par le parlement.

Ainsi, les annonces du gouvernement doivent se traduire concrètement pour permettre aux chercheurs de travailler sur cette période de notre histoire. Il s'agit non seulement d'un devoir de mémoire, mais aussi civique au nom de la vérité, du respect de tous les êtres humains qui ont perdu la vie et de notre dignité de français, républicains.

Je vous remercie par avance de toutes les mesures concrètes dans cette affaire d'importance.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.


André GERIN

Monsieur Daniel Vaillant
Ministre de l'intérieur
Place Beauveau
75008 PARIS

De la part d'O. Le Cour

Cher ami,

Comme convenu, cette dernière
pièce de position est ma possession.

Si d'autres arrivent, je te tiendrai
au courant. Bien à toi!



PARLAMENTO EUROPEO



LUCIO MANISCO
DEPUTATO AL PARLAMENTO EUROPEO

Bruxelles, le 30 Novembre 2000

Préfecture de Police de Paris,
9 Bd du Palais. 75195 Paris RP

Monsieur Le Préfet,

Je vous écris en tant que député européen.

J'ai appris que vous veniez de refuser à l'historien, Monsieur Jean-Luc Einaudi, la possibilité de consulter des documents d'archives publiques à la Préfecture de Police de Paris. J'attire votre attention sur le fait que ce refus n'est pas conforme à une circulaire des services du Premier Ministre qui demandait aux Préfets et aux services responsables de répondre dans un délai maximal de trois mois aux demandes individuelles de consultation des archives. Or Monsieur Jean-Luc Einaudi a déposé sa demande auprès de vos services par une lettre datée du 17 novembre 1998, il y a donc presque 2 ans. Quant au fond, le Premier Ministre et Mme Catherine Trautmann, en tant que Ministre de la Culture, ont clairement exprimé le souhait de " faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des Français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. " Dans ces conditions, alors que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la vérité soit faite sur ces événements dramatiques, votre décision me semble devoir être reconsidérée et je vous demande instamment de bien vouloir faire droit à la demande de Monsieur Jean-Luc Einaudi.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Lucio Manisco
Député européen